

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne

Liberté Égalité Fraternité

Pôle vie de l'élève et des établissements

Affaire suivie par : Selena PELLETIER Tél : 03 86 72 20 10 Mél : pv2e489@ac-diion.fr

12 bis boulevard Gallieni BP 66 89011 Auxerre cedex Auxerre, le 10 mai 2022

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de circonscriptions,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

Objet: Carte scolaire EILE - Rentrée 2022

1) Présentation des cours EILE

Les enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) proposent un enseignement optionnel de langue vivante étrangère, adossé au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), qui vise l'acquisition du niveau A1 en fin de CM2.

2) Modalités d'organisation

Cet enseignement s'adresse uniquement aux élèves du CE1 au CM2, en dehors des 24 heures hebdomadaires obligatoires d'enseignement. Il est ouvert à tout élève qui en fera la demande, cependant sa mise en œuvre dépendra des moyens humains mis à disposition par le pays partenaire concerné.

Les langues concernées par ce dispositif sont : algérien, italien, marocain, portugais, tunisien et turc. Le volume horaire hebdomadaire d'un cours d'EILE est d'1 heure 30, quelle que soit la langue enseignée.

Pour chaque langue enseignée, les programmes d'EILE sont construits par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en partenariat avec chacun des pays et adossés au CECRL.

Par nécessité de communication avec les élèves, les enseignants mis à disposition dans le cadre des EILE devront présenter une certification de leur niveau de maîtrise de la langue française (minimum : niveau B2 du CECRL).

Les enseignants EILE seront inspectés lors de leur première année d'exercice puis tous les trois ans. Les inspecteurs veilleront à la mise en œuvre pédagogique de l'EILE par l'évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé par l'enseignant et l'analyse des outils utilisés par les élèves. Ils apporteront des conseils personnalisés aux enseignants.

3) Carte scolaire 2022/2023

Afin de recenser l'ensemble des demandes pour la rentrée 2022, vous trouverez en pièce jointe un formulaire d'inscription ainsi qu'une lettre explicative à transmettre aux écoles à l'attention des familles.

Les formulaires complétés seront à conserver dans les écoles. L'annexe 1 sera à renvoyer à l'IEN de circonscription qui la fera parvenir au pôle vie de l'élève et des établissements (pv2e489@ac-dijon.fr), **avant le 1**er **juin 2022.**

Il est prévu de communiquer la liste des écoles concernées par l'ouverture d'un cours EILE aux circonscriptions et aux mairies à la fin du mois d'août.

Vincent AUBER

PJ: - Bulletin d'inscription

- Annexe 1 - EILE Rentrée 2022

- Courrier à destination des familles